

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 14 octobre 2024 Par suite d'une convocation en date du 7 octobre 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 14 octobre 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 11 Délibération n° 51_2024</p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, André MORARD, Carole ETTORI, Céline GEORG, Alexandre BAUDET Christophe VADON, Gaëlle MESSINA, Véronique LEGENDRE Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Christelle DEROBERT (a donné pouvoir à Nicolas GIROD), Rémi BESSERER, Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Alexandre BAUDET), Yanis ETHEVE, Aline SIMOES, Sébastien REY-GORREZ Secrétaire de séance : Véronique LEGENDRE</p>

Objet : VALIDATION TRAVAUX POUR LE PARKING DE L'ÉCOLE ET L'ACCÈS À LA PÉTANQUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le parking de covoiturage en face de l'école est cette année très utilisé du fait des travaux sur le site de l'école. De ce fait, il y a lieu de refaire l'enduit bicouche sur ce parking et réaliser également un revêtement de type bicouche pour l'accès au terrain de pétanque.

La commission travaux a étudié les devis reçus pour ces travaux et propose de retenir la proposition de l'entreprise ENROBALP pour un montant de 22 110.00 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** de retenir la proposition de l'entreprise ENROBALP d'un montant de 22 110.00 € HT pour refaire l'enduit bicouche sur le parking de covoiturage en face de l'école et réaliser un enduit superficiel de type bicouche pour l'accès au terrain de pétanque ;
- **Et Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Véronique LEGENDRE</p>
--	---	--

